

N°59, Janvier 2024

Directrice de la publication : Martine DAGUERRE

Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia DECERLE

Impression municipale à 720 exemplaires.

Mairie de Conches sur Gondoire – Rue du Fort du Bois (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17 accueil@conches-sur-gondoire.fr

Astreinte technique : 06.56.70.43.34

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h,

Le samedi de 9h à 12h.

site internet : www.conches-sur-gondoire.fr



Mairie de Conches sur Gondoire



[mairiedeconchessurgondoire](https://www.instagram.com/mairiedeconchessurgondoire)

Martine Daguerre, Maire de Conches, les élus et le personnel communal

vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

VŒUX DU MAIRE



Attention changement de date ! La cérémonie des vœux se déroulera en Mairie **le vendredi 12 janvier à 19 heures**. Inscriptions auprès de : marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr

ou au **01 64 02 26 17**.

LE MOIS DE DÉCEMBRE A ÉTÉ RICHE EN ÉVÈNEMENTS

Spectacle de Noël des enfants le 10, distribution des colis aux Seniors le 16 matin, ateliers du Père Noël avec le CMJ le 16 après-midi, distribution de chocolats à la Maison de retraite le 20 avec le CMJ ! Décidemment, nos lutins n'ont pas chômé !



CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES POUR LES FÊTES

Toutes nos félicitations aux participants ! Les maisons étaient plus belles les unes que les autres !

C'est la **Maison GERVAIS** qui a remporté le **1^{er} prix**, suivi de près par la Maison ENDERLIN (2^{ème}). Troisièmes ex-aequo : la maison Grand et la maison Dumoulin.



RÉUNION PRÉVENTION SENIORS

Nos aînés sont invités à la **réunion « Prévention seniors »** qui se déroulera le **mercredi 31 janvier à 10 heures**, autour d'un petit déjeuner, en Mairie de Conches. Si ce n'est pas déjà fait, ils peuvent s'inscrire auprès de marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr ou au **01.64.02.26.17**.



RECENSEMENT

Le Recensement,
un acte civique et obligatoire



Le recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. A Conches, les agents recenseurs seront Mme GOMBAULT, Mme PETIOT et

M. TACOU.

Ils auront une carte tricolore signée par la Maire, avec leur photo et leur nom. En cas de doute, vous pourrez demander à voir leur carte et/ou appeler la Mairie pour vérifier.



APRÈS NOËL, QUE FAIRE DE SON SAPIN ?



La commune a mis en place des zones de récupération pour les sapins de Noël, jusqu'au 31 janvier :
- au niveau de la mairie, le long de l'église
- au niveau de la Ferme du Laurençon, à côté du parking.

Les sapins seront recyclés. Ils seront broyés et réutilisés pour le paillage des massifs.

Les plus petits, inférieurs à 1,5 m peuvent être acceptés à la collecte des ordures ménagères (en sac bien fermé) jusqu'au 31 janvier.

RAPPEL :

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public pendant des travaux devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la Mairie (une semaine avant minimum). Cette occupation du domaine public entraîne le paiement d'une redevance facturée par la Mairie.

Pour consulter la délibération concernant la RODP (redevance d'occupation du domaine public), recopier le lien suivant dans votre barre d'adresses : https://www.conches-sur-gondoire.fr/media/www.conches-sur-gondoire.fr_deliberation-sur-la-mise-en-place-de-la-rodop.pdf

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

POUR REALISER DES TRAVAUX

(Camion, échafaudage, benne, grue, nacelle...)

Quelles conditions ?

- Ne pas gêner la circulation.
- Ne pas bloquer l'entrée d'un immeuble.
- Respecter les horaires prévus dans l'autorisation.

Quel montant de redevance ?

Elle est propre à chaque ville.
Elle tient compte de la superficie, la durée

Quelles sont les démarches ?

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux (Formulaire 14023*01)

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE



La Mairie de Conches a mis en place le portage de repas à domicile pour les personnes vulnérables du village qui en auraient besoin.

La prestation comprend également les week-ends (livraison le vendredi de repas sous vide, pour le samedi et le dimanche).

Vous êtes intéressé(e) ? Contactez la Mairie par téléphone au **01.64.02.26.17** ou par mail à l'adresse marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr.

Nous n'avons pas reçu d'expression de l'opposition ce mois-ci.

